

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT DES EXPERTISES ET
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que : **SARL IMM & DIAG**
est titulaire d'un contrat n° **114617768**

garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et expertise suivantes :

La garantie du contrat porte exclusivement :

- sur les diagnostics et expertises immobiliers déclarés « assurés » dans le tableau ci-dessous:
- **et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.**

LISTE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSUREES PAR LE CONTRAT

- * Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- * Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- * Etat de l'installation intérieure de gaz naturel
- * Etat des risques naturels et technologiques
- * Diagnostic de Performance Energétique (**DPE**)
- * Mesurage « Loi Carrez »
- * Etat des lieux relatif à la conformité aux normes de surface et d'habitabilité (**Prêt à taux 0 %**)
- * Etat relatif à la présence d'insectes xylophages (**autres que termites**) et parasites dans le bâtiment

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à **305 000 €** par sinistre
et à **500 000 €** pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 20 mai 2008 au 31 décembre 2008 ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 20 juin 2008

L'assureur,

